

Concept de protection du TC de Pully 27 septembre 2021

Au regard de la situation sanitaire, le Conseil fédéral a décidé, le 8 septembre dernier, d'imposer le certificat COVID dès 16 ans pour la pratique du sport en salle.

Le présent document a pour objet de mettre le Concept de protection du Tennis Club de Pully en conformité avec ces nouvelles prescriptions.

Il est précisé qu'avec la Ville de Pully, nous nous appuyons fortement sur la responsabilité personnelle des utilisateurs des infrastructures du Tennis Club. A cet égard, des affiches disposées à plusieurs endroits du Club synthétisent les règles d'hygiène et de distance de l'OFSP que chacun est tenu de respecter scrupuleusement.

Nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement ce qui suit.

1. Règles liées aux infrastructures :

A/ La bulle

Les enfants de moins de 16 ans peuvent jouer sous la bulle sans restriction.

Les personnes de plus de 16 ans doivent avoir un certificat COVID valable pour pouvoir jouer sous la bulle.

Ainsi, pour pouvoir jouer sous la bulle :

- les personnes qui ont un certificat COVID (vaccin ou guérison), sont priées de le communiquer à notre secrétaire Elena (info@tcpully.ch) afin qu'il soit pris en compte,

- les personnes ayant un test PCR (valable 72h) ou antigénique (valable 48h) négatif sont priées de l'envoyer à l'adresse info@tcpully.ch **avant chaque entraînement.**

- les enfants de plus de 16 ans, inscrits à l'école de tennis, doivent également communiquer au secrétariat leur certificat COVID. Pour ceux qui ne seraient pas vaccinés ou guéris, nous vous remercions de présenter votre test antigénique ou PCR à votre professeur **lors de chaque entraînement.**

Les mêmes règles s'appliquent pour l'utilisation de la salle de gym de Fontannettaz.

Les accompagnateurs des enfants sont autorisés à entrer dans la bulle et dans la salle de gymnastique de Fontannettaz pour déposer leurs enfants mais doivent en ressortir immédiatement et ils doivent porter un masque.

B/ Les vestiaires et toilettes

Les enfants de moins de 16 ans peuvent utiliser les vestiaires.

Dès 16 ans, les vestiaires sont réservés aux personnes qui disposent d'un certificat COVID valable.

Le port du masque reste obligatoire dès 12 ans dans les vestiaires.

La distance de 1,5 m doit être respectée.

La capacité maximale autorisée par vestiaire est de 5 personnes.

Les toilettes du club house sont accessibles à tous mais le port du masque est obligatoire.

C/ le restaurant du Club House

La terrasse du restaurant est accessible à toutes personnes sans exception. L'intérieur du restaurant est réservé aux enfants de moins de 16 ans et aux personnes pouvant présenter un certificat COVID valable.

D/ Les terrains extérieurs

Tant que la météo le permet, il est possible, pour tous (avec ou sans certificat COVID), de jouer sur les terrains extérieurs sous réserve du respect des règles ci-dessous.

2. Règles s'appliquant à tous les utilisateurs des infrastructures du Tennis Club de Pully :

- Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes de maladie peuvent participer aux entraînements. Les personnes présentant des symptômes restent confinées, appellent leur médecin de famille et suivent ses directives. Il faut informer immédiatement le partenaire de jeu ou le groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

Le professeur se réserve le droit de refuser un élève qui présenterait des signes de maladie et qui aurait une température supérieure à 37,8°C (un thermomètre frontal est à disposition au club).

- Une distance de 1.5 mètre doit être respectée quand cela est possible.

- Les règles d'hygiène de l'OFSP doivent être respectées.

- La tenue d'une liste de présence est obligatoire pour tous les participants (spectateurs et joueurs) afin de garantir le traçage des contacts, ce qui implique :

- que les réservations sont faites à l'avance à partir du site internet Tennislibre.com. Tout changement de joueurs doit être enregistré dans le système. Les noms et prénoms de tous les joueurs sans exception devront être inscrits,

- Que les professeurs tiennent la liste de présence de leurs élèves à jour et la transmettent à la personne mandatée COVID-19 à première demande.

- La personne mandatée COVID-19 pour garantir l'application de toutes les mesures au sein du TC Pully est Virginie Laissy (tel : 078 835 93 00, e-mail : vlaissy@tcpully.ch). Ses coordonnées sont insérées dans le système d'administration des membres de Swiss Tennis.

Des contrôles de certificats COVID pourront être réalisés. Le Club se réserve la possibilité d'exclure définitivement toute personne qui viendrait jouer sous la bulle sans certificat COVID valable. Tous les utilisateurs des infrastructures du TC Pully doivent jouer le jeu afin de préserver ce dernier d'une fermeture administrative.

Le présent document est communiqué à tous les membres/clients et est affiché au club.

Virginie Laissy
mandatée Covid-19

Nils Panchaud
Président du Comité